

anciennes lignes des parties sont effacées, et aux élections provinciales de 1886 le parti conservateur qui avait gouverné la province depuis 1867, presque sans interruption, subit la défaite.

N'ayant pas encore fait adhésion à aucun parti, les tendances de son esprit le poussent vers le parti libéral pour lequel il fait option. Le chef brillant de ce parti, l'Hon. Honoré Mercier qui venait de remporter aux élections un succès inouï avait besoin au Conseil Législatif, où il était en grande minorité d'un homme de valeur pour y défendre sa politique. Il jette les yeux sur le jeune avocat, qui sans avoir à servir dans les rangs d'un parti pour gagner ses épaulettes, et sans avoir à conquérir un comté, entre d'emblée dans la législature, et succède au conseil législatif, à un père aimable qui lui donne sa place. De cette façon, les portes de la Chambre des anciens s'ouvrent devant lui, il possède un siège de tout repos, et il a à peine trente ans.

Dans cette aventure, la profession y a peut-être perdu, mais la politique et le pays y ont certainement gagné, par l'habileté qu'il déploie et le soin qu'il apporte dans l'exercice de ses diverses fonctions, soit comme conseiller législatif, comme président de la commission des bills privés, soit enfin comme procureur général et ministre provincial.

Si j'insiste sur la grande facilité avec laquelle cette grande dame capricieuse qu'est la Fortune, lui a distribué ses faveurs, lorsqu'elle s'en montre si avare pour d'autres, qui sont obligés de tout conquérir par de rudes combats, comme ça été le cas pour M. le juge Dugas, ce n'est pas pour diminuer en rien le mérite de notre collègue, mais au contraire pour l'en faire ressortir. Car si la science facile est souvent, comme on l'a dit, l'ennemi de la science